

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 239

présenté par

M. Apparou, M. Martin, M. Abad, Mme Fort, Mme Grosskost, M. Philippe, M. Tetart, M. Jacquat,
M. Berrios, M. Hetzel, M. Solère, M. Mathis, M. Salen, M. Francina, M. Gérard, Mme Genevard,
Mme Dalloz, M. Daubresse, Mme Péresse, M. Chevrollier et M. Poisson

ARTICLE 60

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure où le Président de la République affirme en permanence qu'il nous faut un choc de simplification, il n'apparaît pas opportun d'ajouter des dispositions contraignantes aux communes.